

**COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**LUNDI 28 JUIN 2021**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 28 JUIN 2021**

-----

L'an deux mille vingt et un, le **LUNDI 28 JUIN** à **20H00**, le conseil municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en la salle de l'Amitié sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 22 juin 2021.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjointes, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, SUBTIL Vanessa, MM. AZELART Laurent, BOULET Guillaume, CATTEZ François, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HERNOUT Serge, LERMYTTE François, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

**MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

Mme DEGRACE Marie-Josée a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

---

**Secrétaire de séance** : M. Alexandre HERMANT

Fin de la séance : 20h40

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**OBJET : RYTHMES SCOLAIRES - MODALITES D'ORGANISATION A COMPTE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2021**

---

**2021-06-N° 5**

**VU** le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

**VU** le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

**CONSIDERANT** que le décret de 2017 susvisé ne fait nullement mention des garanties quant au fond de soutien de l'Etat ;

**CONSIDERANT** que les écoles d'AIRE-SUR-LA-LYS ont opté pour le retour à la semaine scolaire de quatre jours à raison de six heures d'enseignement par jour lors de leurs conseils d'école, entériné par délibération n° 2017-30-06-N°3 du Conseil municipal en date du 30 juin 2017 ;

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Madame Christine CATTY - Maire-Adjointe ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1er - DE PROLONGER** la mise en œuvre de la réforme de l'organisation scolaire à compter de la rentrée scolaire 2021 ;

**ARTICLE 2 - DE SAISIR** Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale afin d'obtenir l'autorisation de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville et ses hameaux aux conditions de répartition suivantes :

- les heures d'enseignement ne dépasseront pas vingt-quatre heures hebdomadaires ;
- les heures d'enseignement ne dépasseront pas six heures par jour et trois heures trente par demi-journée.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX

PAS DE CALAIS